

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 Juillet 2014

L' an 2014 et le 31 Juillet à 20 heures , le Conseil MunicipalV de la commune de Saint-Jean Trolimon, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de Me Katia GRAVOT, Maire

Présents : Mme GRAVOT Katia, Maire, Mmes : BARGAIN Jacqueline, BOSSON Marie Paule, GUIRRIEC Martine, LE MOING Françoise, Melles : BROT Morgane, CORBIN Cécile, MM : CARIOU Jean René, DROGUET Yannick, LE COSSEC Pierre, LE GALL Philippe, LE ROY Gwendal

Excusé(s) : Mme EYCHENNE Mariane (Procuration à Mme Marie Paule BOSSON).

Absent(s) : Mr Jean-François LE BERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 21/07/2014

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mr Philippe LE GALL.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS
REGIE MAISON DES JEUX BRETONS
PERSONNEL COMMUNAL
RESTAURATION SCOLAIRE
CONVENTION OCCUPATION LOCAL ANNEXE MAIRIE

Mme Le Maire salue la mémoire de Mr Maurice LE PAPE, conseiller municipal délégué, qui vient de disparaître il y a quelques jours et demande aux membres du conseil municipal de se recueillir en faisant une minute de silence.

réf : 2014-053 DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les dossiers de demande de subventions appellent la mise en oeuvre des décisions suivantes afin d'arrêter leur programmation en vue de leur présentation aux différents partenaires de la région, du département et du pays de cornouaille. Les fiches de demande d'inscription doivent transiter par la communauté des communes au plus tard le 11 septembre prochain et en particulier celles correspondant au projet de contrat de territoire.

Le conseil municipal réserve un avis favorable aux projets suivants :

1°) Produits des amendes de police : L'aménagement de sécurité du carrefour giratoire rue de Pont-L'ABBÉ doit être approuvé par délibération du conseil municipal avant le 20 septembre 2014, date limite de validation par le conseil général des projets subventionnables en 2014 au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les critères sont les suivants :

- le projet doit concerner un aménagement de sécurité et en l'espèce la sécurisation en réduisant la vitesse notamment autour du parking du cimetière communal et la visibilité par rapport au lotissement communal .

- le traitement du carrefour consistera à déplacer la chaussée vers le centre (meilleure visibilité des sorties du lotissement et des véhicules entrant dans la commune), et réduire visuellement la largeur de l'accès pour réduire la vitesse.

2°) inscription des projets communaux dans le cadre de la préparation des contrats de partenariat :

Le programme 2014-2016 entre le Pays de cornouaille et la Région (12 M€ répartis sur 3 priorités de développement à définir + 20 % Destiné à des services collectifs essentiels) - implique une durée contractuelle de 2 ans, et démarrage des travaux en 2015.

Le programme territorial est axé sur les fonds européens (fonds LEADER dans le prolongement des subventions régionales et départementales.)

La synthèse des fiches - actions par commune adhérente sera présentée au bureau communautaire du 25 septembre 2014 pour transmission au pays de cornouaille, à la région et au département.

RECENSEMENT DES FICHES D'ACTIIONS COMMUNALES

- Réaménagement des giratoires route de Pont-L'Abbé et Route de Plomeur et éventuellement rue de la croix.
- Lutte contre l'habitat insalubre et résorption de la friche rue de Tronoën sous réserve d'obtenir l'accord de l'autre co-indivisaire.
- Fonds d'intervention sur les structures commerciales au niveau du petit commerce.
- Friche industrielle - l'Etablissement foncier régional est à même de monter le projet à la rentrée (phase acquisition + phase aménagement). Actuellement ouesco relève les zones humides. La zone d'activité d'art pourrai s'y installer.
- Assainissement et aménagement d'un espace à la périphérie de la maison des jeux bretons. (foyer jeune, pôle multimédia- bibliothèque, skate-board, 2 ème bâtiment artisanala)
- Création d'une halle communale Place de la mairie.

A noter que des dégradations aux tribunes taggées et des bris de vitraux ont entraîné l'ouverture des dossiers sinistres suite à plainte corroborée par des indices probants. recueillis par le service technique.

Il serait judicieux de revoir l'emplacement du multi-sports source de gêne depuis son installation aux riverains selon Pierre LE COSSEC qui suggère également l'étude des toilettes du bourg.

3°) Subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur

Les dossiers complets doivent être adressés à la permanence parlementaire pour le lundi 29 septembre 2014. Doit y figurer le devis détaillé des travaux, le plan de financement prévisionnel. et la délibération du conseil municipal précisant la nature de l'opération, décidant des travaux et de leur montant prévisionnel et sollicitant la "subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur" (l'enveloppe de 130 000 € allouée au député de la circonscription est une réserve parlementaire - à noter que els travaux ne pourront débuter avant notification en 2015 de la mise à disposition des crédits).

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014-054 REGIE MAISON DES JEUX BRETONS

1°) REGULARISATION FONDS DE CAISSE : La délibération du conseil municipal du 24 juin 2013 a autorisé le Maire à créer la régie communale de la maison des jeux bretons en application de l'article L 2122-22 al 7 du code général des collectivités territoriales.

Afin de régulariser le fonds de caisse mis à disposition du régisseur, il convient d'insérer un article fixant son montant.

l'article 6 est ainsi libellé ; le régisseur est dispensé de verser un cautionnement, le montant du fonds de caisse mis à sa disposition est fixé à 70 €.

2°) ADHESION DE LA MAISON DE L'ENFANCE DE PLONEOUR-LANVERN : Par délibération du conseil municipal du 26 février 2014 le conseil municipal a fixé les tarifs mis en oeuvre à compter du 1er avril 2014 concernant le fonctionnement de la régie des recettes à la maison des jeux bretons.

L'adhésion "groupes" pour les maisons de retraite / foyer logement / IME / CAT a été fixé à 50 €.

Le conseil municipal adopte le tarif adhésion de groupes et la fixe à 50 €.

réf : 2014-055 Mise en oeuvre du document "prévention des risques" - convention avec le CDG 29

Le CDG 29 met à la disposition des communes une équipe de conseillers en prévention pour retranscrire l'évaluation des risques auxquels sont exposés les agents en vue de réduire les risques psycho-sociaux, les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le fonds national de prévention de la caisse nationale des agents des collectivités territoriales octroi une subvention pour le temps passé par le futur prestataire sur la démarche : un tel plan d'évaluation notamment des risques psychosociaux devant être établi d'ici 2015.

Accord du conseil municipal pour adhérer à cette démarche (le coût de la prestation est évaluée à 4 500 € dont 2 000 € de subvention).

réf : 2014-056 Demande de prise en charge de la livraison et la fourniture des repas au restaurant scolaire - projet de convention à compter du 1/09/2014 avec le CCAS de PLONEOUR-LANVERN

L'Adjoint aux affaires scolaires a entamé des démarches auprès du CCAS de Plonéour-Lanvern. L'actuel prestataire a reçu la résiliation du contrat de prestation;

Le prestataire a finalement accepté malgré la tardiveté de la résiliation de laisser libre de tout engagement la commune vis à vis de la société Ansamble au 31/08/2014 au soir.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer favorablement sur la prise en charge des repas chauds pour les élèves scolarisés à Saint-Jean Trolimon et de mandater le Maire en vue de la signature de la convention avec le CCAS de PLONEOUR-LANVERN portant sur la fourniture et la livraison des repas (50 repas) au prix révisable facturé de 3 € par repas pour l'année scolaire 2014/2015 entraînant un surcoût en équipement de caissons et d'un frigo de l'ordre de 2400 €..

Approbation du conseil municipal sur cette convention après avis favorable des parents d'élèves.

Le conseil municipal donne un avis favorable au nouveau projet de TAP axé sur la mise en place d'activités centrées sur la psychomotricité (atelier le héron cendré) et la découverte pour les plus petits d'une activité nature (découverte des arbres) .

réf : 2014-057

Le local sis 8 rue du cap sizun anciennement loué aux Taxis du Pays est actuellement occupé par l'association St Jean Sports et Loisirs.

Engagement a été pris avec l'association pour le transféré dans la salle socio, ce qui libère une opportunité de location.

Accord du conseil municipal pour la mise en place d'une convention d'occupation précaire avec l'atelier ANLOU en contrepartie de la remise en état du local dans un premier temps. l'occupant supportant l'ensemble des charges locatives.

Questions diverses :

- Un parking rue de Tronoën sera aménagé correspondant à des travaux de 4 000 €, ; le maire signale à nouveau l'apparition de 3 tétrapodes ou tétraèdres à la plage

Une lettre recommandée a été adressée à SFR le 15 juillet 2014 le mettant en demeure d'arrêter une date limite

L'association DEB a déposé un recours au Tribunal Administratif de Rennes tendant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 20 mars 2014 approuvant la Révision générale du PLU suite à annulation partielle PLU 2008 (jugement TA du 28 octobre 2011)

L'arrêté préfectoral d'interdiction d'allumer des feux en tous lieux et toutes heures sera rendu public (l seule exception concerne la profession agricole ou forestière)..

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45

En mairie, le 11 août 2014

Le Maire
Katia GRAVOT

